

# Règlement Intérieur

## Parcours Prépro - Saison 2025-2026

---

### 1 – Application du règlement

Ce règlement s'applique à tous les élèves inscrits en en parcours Prépro/classe concours. Il complète le règlement général de l'école.

Il existe plusieurs parcours Prépro :

- **Parcours GROUPE « Enfants »**, 8-10 ans – catégorie Contemporain
- **Parcours GROUPE « Juniors »**, 11/18 ans - catégories Hip Hop, jazz et/ou contemporain
- **Parcours SOLO/DUO + de 10 ans** – catégories Classique, jazz, contemporain, hip hop

### 2 – Objectifs

Le Parcours prépro/classe concours est une véritable passerelle et un tremplin pour de jeunes danseurs(ses) envisageant un avenir professionnel dans la danse.

Ce parcours a pour vocation de donner la chance à ces jeunes artistes de pouvoir s'exprimer, d'améliorer leur technique dans chacune des disciplines, de s'affirmer et s'épanouir artistiquement dans des chemins chorégraphiques originaux et de s'accomplir en tant que danseurs(ses) et artistes à part entière.

### 3 – Admission

L'accès au Parcours prépro/classe concours se fait sur audition et après validation des professeurs ;

Le maintien dans le parcours est conditionné par :

- l'assiduité,
- la progression artistique,
- et le respect du règlement.

### 4 – Cours obligatoires

L'élève doit suivre un nombre de cours hebdomadaire minimum, selon sa discipline principale :

- **Parcours Prépro GROUPE (enfant ou junior)** – Jazz / contemporain / Hip-hop
  - 1 cours / semaine dans la discipline choisie (hip-hop, jazz et/ou contemporain)
  - + 2 cours supplémentaire minimum (1 seul cours supplémentaire minimum pour la catégorie « enfants »)
  - + 1 cours de répétition GROUPE classe concours
- **Parcours Prépro SOLO ou DUO** – Classique / jazz / contemporain / Hip-hop
  - 1 cours / semaine dans la discipline choisie (Classique, hip-hop, jazz et/ou contemporain)
  - + 1 cours de classique minimum (+ 1 cours de pointe en cas de solo ou duo Classique)

+ 1 cours supplémentaire minimum

+ 1 cours de répétition SOLO classe concours

Note : Le non-respect du volume de cours ou des absences injustifiées pourront entraîner l'exclusion des concours. Tout élève dans l'impossibilité de suivre le nombre de cours hebdomadaires prévu en raison de priorités scolaires devra en informer son professeur.

## 5 – Répétitions

Des répétitions hors planning sont prévues durant l'année et sont obligatoires pour les élèves en concours (groupes, duos, solo). Les dates définitives seront données en septembre.

- Vacances de la Toussaint (prévoir 2 jours)
- Vacances de Noël (prévoir 2 jours pour les solos uniquement)
- Vacances de février (prévoir 2 jours)
- Vacances d'avril (prévoir 2 jours)
- 1 samedi après-midi / mois, de septembre à février, pour les Juniors (hors catégorie hip hop) selon l'avancée des chorégraphies, en plus des cours habituels.

## 6 – Tenue et matériel

Le port de la tenue réglementaire est obligatoire selon le style de danse pratiqué (classique, jazz, contemporain ou hip-hop), en accord avec les indications des professeurs. Chaque élève devra également être muni du matériel nécessaire pour la coiffure (brosse, élastique, épingles, filet, etc.).

## 7 – Engagements et comportement

Le danseur et sa famille s'engagent à :

- Respecter les plannings individuels et collectifs auxquels le danseur est inscrit ;
- Assurer une présence assidue à tous les cours et répétitions ;
- Informer dès septembre/octobre en cas de contrainte scolaire majeure (ex. : classe de neige) ;
- Adopter un comportement respectueux envers les professeurs, les autres élèves et les familles.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner l'exclusion du parcours.

## 8 – Cotisations et inscriptions au concours

Les élèves s'inscrivent et participent uniquement aux différents concours sur proposition des professeurs. Une priorité est donnée aux groupes sur les duos ou solo.

La direction doit être informée de toute participation à un concours extérieur.

La participation aux concours (groupe, duo et solo) implique le règlement d'une cotisation supplémentaire destinée aux cours de préparation. Pour tout renseignement, veuillez consulter la fiche des tarifs 2025-2026.

### Les tenues de concours :

- Chaque membre du groupe devra acheter le ou les costumes choisis par le professeur (compter entre 30 et 45 € par chorégraphie)

- Pour les solos et duos : les costumes sont laissés au libre choix des élèves. Mais les professeurs vérifieront chaque tenue (cf. règlement de chaque concours) pour éviter les disqualifications ou pertes de points pour tenue non conforme.

#### Les droits d'inscriptions aux différents concours :

Chaque concours possède son propre règlement et ses propres tarifs d'inscriptions qui vous seront demandés en septembre. Ces participations sont en totalité reversées aux différentes entités organisant ces événements. L'école n'est en aucun cas responsable du montant de ces tarifs (prévoir entre 15 et 25 € / chorégraphie, par élève et par concours en catégorie groupe et entre 20 et 50€ / chorégraphie, par élève et par concours en catégorie solo ou duo). Les dossiers d'inscriptions seront remplis par la direction.

#### Attention :

Chaque élève inscrit dans un groupe accepte de se déplacer à tous les concours proposés par l'école de danse, sans limitation de lieu ni de date. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont à la charge des familles.

Les élèves inscrits en solo ou en duo devront fournir leur musique au format MP3, découpée selon le minutage réglementaire propre à chaque concours, avant la date limite de dépôt des dossiers complets.

Aucun remboursement ne sera accordé, y compris en cas d'annulation liée à une maladie ou une blessure.

## **9 – Concours et représentations prévues**

Une sélection sera effectuée parmi la liste ci-dessous, en fonction des dates d'inscription et des disponibilités :

- Environ **6 concours** pour les **groupes Jazz et Contemporain (Groupe Juniors)** ; environ **3 concours** pour le **Groupe Enfants** ; environ **3 concours** pour le **Groupe Hip-Hop**.

**Les lieux et dates sont donnés à titre indicatif.** Ils seront confirmés **en octobre**, après validation des inscriptions auprès des organisateurs de concours.

- |  |  |
|--|--|
| - Biennale de la danse (Apt) – octobre 2025      | - Dance Area (Lyon) – 08/04/26 et 19/04/26                                 |
| - Dance Area (Saint Raphaël) – 17/01 et 18/01/26 | - Concours Avignon – mai 2026  |
| - Spectacle du Téléthon (Bonnieux) – 24/01/26    | - Fête de la musique – 21/06/26  |
| - JTS (Puget sur Argens) – 31/01 et 01/02/26     | - Spectacle fin d'année : vendredi 26/06, samedi 27/06 et dimanche 28/06/2 |
| - Tous en Corps (Manosque) – février 2026        | - Finale nationale à Paris – 04/07 et 05/07/26                             |
| - Dance Area (Marseille) – 28/03 et 29/03/26     |  |
| - On Danse... (Valence) – 04/04 et 05/04/26      |  |

**Attention :** L'engagement dans la saison des concours implique une présence obligatoire à tous les concours concernés. Merci d'anticiper et de vous organiser en conséquence dès à présent.